Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-31-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/31

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 22 MARS 2021
Convocation en date du 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; ANGELI Filippu Antone ; MICAELLI Marie-Luce ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : GUIDICELLI Sébastien à PAOLI Christian ;
SUSINI Vincent à BARBONI Toussaint ;
PAOLI Franck à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-Pierre à OTTOMANI Jean-François ;
MURGIA Sandrine à ANDREANI Agnulina ;
FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu / Société BIRDZ
Installation de relais sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public et autres ouvrages communaux.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-31-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Affichage en date du : 25 Mars 2021

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, un projet de convention avec la société BIRDZ spécialisée dans le télérelève pour la gestion de l'eau et des énergies proposé par le syndicat de la plaine.

Par le biais de cette convention, la Commune de Prunelli di Fium'Orbu, dans le cadre des projets de télérelève des compteurs d'eau et d'autres capteurs environnementaux, autorise l'opérateur à installer des relais sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public et autres ouvrages communaux.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune au sens des articles L2122-1, L2122-20 alinéa 2 du code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est demandé au Conseil :

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune de Prunelli di Fiumorbu et la société BIRDZ relative aux obligations réciproques pour l'installation de relais sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public et autres ouvrages communaux.

Etant précisé que la durée de la convention est établie pour une période de dix à compter de sa signature.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint
Christian PAOLI

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE